



CONFEDERATION DES PROFESSIONNELS  
INDEPENDANTS DE L'HOTELLERIE

**Communiqué de presse**

**Le 13 janvier 2012**

La CPIH valide l'augmentation moyenne de 2 % des salaires, ouvre les débats sur la prime TVA et confirme sa volonté d'aboutir à un réel accord

Lors de la Commission Mixte paritaire du jeudi 12 janvier, Philippe LEFEVRE, Vice-Président CPIH, Jean-Paul HENNIN, Président CPIH 72 et Jacques BLANCHET, conseiller auprès du président ont donné leur accord sur l'augmentation moyenne de la grille des salaires de 2%.

Les six syndicats patronaux ont soumis cette proposition pendant huit jours à la signature des syndicats de salariés. A l'ordre du jour, la demande du collège salarial de maintenir la « prime TVA » ; la CPIH en accord avec les organisations patronales a souhaité reporter le débat. En effet, Philippe LEFEVRE a rappelé qu'à sa création la prime annuelle était maintenue et liée à un taux de TVA à 5.5% et supprimée en cas de changement de taux.

Cependant, compte-tenu du bilan économique 2011 en demi-teinte, du nombre d'entreprises fragilisées, de l'augmentation du taux de TVA à 7%, des rumeurs de TVA sociale et de l'actualité économique, la CPIH souhaite poursuivre le débat avec de réels éclaircissements. C'est pourquoi, elle estime, de ce fait, se donner le temps d'une négociation sereine dès le 1er mars pour aboutir à un accord sur le devenir de cette prime TVA.